

# Comment créer et gérer une Sem à opération unique?

Créées depuis le 1er juillet 2014, les **Sociétés d'économie mixte à opération unique** (SemOp) sont un nouvel instrument d'intervention de la gamme des Entreprises publiques locales mis à la disposition des collectivités locales. Elles doivent permettre simultanément de **sélectionner le meilleur actionnaire privé et de finaliser le contrat** que la collectivité actionnaire souhaite lui confier.

Comment créer une SemOp sur des bases solides ? Comment mener à bien les étapes clés de sa constitution ? Enfin, comment en assurer un fonctionnement optimal ?

#### **Objectifs**

- Savoir diagnostiquer la faisabilité d'un projet de création de SemOp
- Acquérir les fondamentaux de la création d'une SemOp
- Maîtriser le fonctionnement et le management d'une SemOp

#### **Publics**

- Les élus, directeurs et collaborateurs des collectivités territoriales
- Les présidents et administrateurs des Epl
- Les juristes

# Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur, paperboard, présentation.

#### Dates et lieu

5 juin 2018 (9h30/17h30)
13 décembre 2018 (9h30/17h30)
dans les locaux de la
Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam
75008 Paris

Pré-requis Aucun

## Programme

#### A quoi peut servir une SemOp?

- Outil de gestion à la disposition des collectivités :
  - Identification d'un besoin
  - Définition d'un projet économique
  - Etudes de marchés et études financières : business plan, plan de trésorerie
  - Choix du contrat de commande publique, objet de la SemOp
- Pourquoi une SemOp et pas une autre Epl?
- Pourquoi m'associer avec un opérateur ?

### Calibrer son outil pour propulser son projet : Constitution de la SemOp

- Le contrat de commande publique :
   les fondamentaux et les éléments essentiels
- La consultation : compter son temps, mobiliser ses services
- Le document de préfiguration : synthèse de la SemOp
- Le tour de table, la répartition du capital social, le cas des tiers actionnaires
- La rédaction des statuts et les points de vigilance

- •Les relations avec les actionnaires : le pacte, sa finalité et les sujets à traiter
- L'oragnisation de la gouvernance
- Les délibérations et la signature des actes
- L'assemblée constitutive

# La SemOp, société dérogatoire au droit commun et distincte de ses actionnaires

- La gouvernance : avoir une voix qui compte
- Les acteurs de la SemOp
- Le contrôle de la SemOp
- •La collectivité à la fois déléguant et délégataire
- La SemOp : employeur et contribuable à part entière
- •La SemOp, pouvoir adjudicateur? Entité adjudicatrice?
- La SemOp, société de capitaux à responsabilité limitée : de quoi peut-il s'agir ?
- La fin de la SemOp

# Intervenant

Un expert du département juridique de la Fédération des Epl

Méthode d'évaluation de la formation

Questionnaire d'évaluation à remplir en fin de formation

# Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)

Collectivités territoriales, Epl adhérentes (à jour de cotisation) : 550 € HT (660 € TIC)

**Autres : 715 € HT** (858 € TTC)



#### Contact et inscription

Anne Trecan Pôle promotion Tél.: 01 53 32 22 26 inscriptions@lesepl.fr